



renseignement pour un titre de sejour

Par **rose1987**, le **11/01/2019** à **23:17**

bonsoir voici ma situation je suis enciente de mon conjoin je precis nous ne somme pas marier on vie en concubinage.mon conjoin a la carte de 10 et moi je voulais savoir si je peut etre regulariser apres mon accouchement .mon conjoin travail il es en cdi et nous vivons ensemble

Par **youris**, le **12/01/2019** à **09:39**

bonjour,

ce n'est pas votre conjoint mais votre concubin.

le fait que votre enfant naisse en france ne vous pas droit à un titre de séjour puisqu'il ne sera pas français.

il faudrait vous marier avec votre concubin et que celui-ci fasse une demande de regroupement familial.

vous pouvez également vous pacser, et après un an de vie commune, vous pourrez, en principe, obtenir un titre de séjour.

salutations